

La Roche sur Yon, le 16 novembre 2015

L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de Vendée

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et Professeurs des Ecoles de Vendée

S/C de : Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale de

Circonscription

Division des Ressources Humaines DRH 1 : Personnels Enseignants 1er Degré Public

Gestion collective

Chef de division : Nadia HENAULT-MALLET

Dossier suivi par : Sylvie LOMBARD

Tél. 02.51.45.72.35 Fax 02.51.45.72.89 ce.pub185@ac-nantes.fr

Cité administrative Travot BP 777 85020 LA ROCHE / YON CEDEX Objet : Droit individuel à la formation – Année scolaire 2016-2017

Références: Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié Circulaire n°2011-202 du 14 novembre 2011

Je vous informe de la mise en œuvre du Droit Individuel à la Formation (DIF) au titre de l'année scolaire 2016-2017 pour les formations se déroulant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Une présentation de ce dispositif ainsi qu'un dossier de candidature téléchargeable sont disponibles :

- sur le site de la DSDEN de Vendée http://www.ia85.ac-nantes.fr
- sur le site académique rubrique « Alexandrie » à l'adresse suivante :

http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/

Le dossier complété et signé sera transmis pour avis à l'Inspectrice ou l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription pour le 22 Janvier 2016 impérativement compte tenu des délais d'instruction.

La notification de décision sera transmise sous le couvert de l'Inspectrice ou l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription après examen en CAPD.

Anne-Marie BAZZO